

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 février 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 février 2020	En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 49

Séance du 20 février 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 20 février deux mille vingt à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludvine DUFOUR, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAIN
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
M. Thierry LEAU, pouvoir à Emilie LAFORGE (à 19h20 sauf délibération n° 1)
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à Jacques COURTAT
Mme Sylvie BLANC, pouvoir à Alain PETER
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Catherine DECUYPER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Renouvellement de la Ligne de trésorerie – budget annexe « ordures ménagères »

Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 6 FEV. 2020
ID : 089-248900938-20200226-FIN_2020_05-DE

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie – budget annexe « ordures ménagères »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 11 février 2019, autorisant le président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté pour une durée d'un an.

Considérant que la ligne de trésorerie arrivant à échéance le 19 février 2020,

Considérant que la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté propose, pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie, les conditions suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 1 an
- Commission d'engagement : 0,07 %
- Taux d'intérêt : taux à court terme de la zone euro + marge 0,45 %
- Index floor : 0

Vu la réunion de la commission des finances du 10 février 2020,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 10 février 2020,

Vu l'exposé du vice-président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 1 500 000 €, pour une année,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le contrat de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-FIN_2020_05-DE